## COMPTE RENDU DU 06 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le six avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame DELATTRE Nadine, Maire.

<u>ETAIENT PRESENTS</u>: Mmes DELATTRE Nadine - LOREGGIA Laurette - KUPIECKI Isabelle -- DUMONT Audrey - ANSELIN Myriane - MM. MASSON Yannick - LE FOLL Stéphane - REMBLIER Stéphane - GARCIA Philippe - BRUNEAU Franck - LANGELLIER Guillaume

**ABSENTS EXCUSES**: MM. LATTANZIO Giuseppe – SAUDRY Cédric – HUGER Dominique

**ABSENTE EXCUSEE**: Mme MOREAU Nathalie

**POUVOIR**: Mr LATTANZIO Giuseppe donne pouvoir à Mme DELATTRE Nadine

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ANSELIN Myriane

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE et SIGNE à l'unanimité le dernier compte-rendu (séance 11 février 2021)

# ORDRE DU JOUR

#### DELIBERATION N°2021-04-01 Approbation du compte de gestion 2020

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

✓ Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### DELIBERATION N°2021-04-02 Approbation du compte administratif 2020

Sous la présidence de Madame LOREGGIA Laurette adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Dépenses 412 065.30 €

Recettes 450 382.27 €

Excédent de clôture : 38 316.97 €

#### **Investissement**

Dépenses 202 239.78 €

Recettes 450 382.27 €

Excédent de clôture : 345 004.32 €

Hors de la présence de Mme DELATTRE Nadine, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

#### DELIBERATION N°2021-04-03 Affectation du Résultat

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame DELATTRE Nadine, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice *2020* dont les résultats, conforment au compte de gestion, se présentent comme suit :

<u>Déficit reporté de la section investissement</u> - 68 209.52€

**Excédent reporté de la section de fonctionnement** 754 752.20€

#### Solde d'exécution

Section d'investissement (excédent) 345 004.32€

Section de fonctionnement (excédent) 38 316.97€

#### Reste à réaliser

En dépenses d'investissement 599 744€

En recettes d'investissement 372 126€

#### Transfert de résultats eau

<u>Investissement</u> - 67 320.87 €

Fonctionnement 2258.88€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

DECIDE d'affecter au budget pour 2021 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 499 500.53€

Excédent de résultat d'investissement reporté sur la ligne budgétaire 001 209 473.93 €

#### DELIBERATION N°2021-04-04 Vote du budget primitif 2021

Le Conseil Municipal,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la commission des finances du 23 mars 2021, comme suit :

- Section d'Investissement : 1 213 410.30 €

- Section de Fonctionnement : 844 625.53 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le budget 2021 comme suit

- Section d'Investissement : 1 213 410.30 €

- Section de Fonctionnement : 844 625.53 €

#### DELIBERATION N°2021-04-05 Vote des taxes communales 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** :

De ne pas augmenter les taux des taxes communales pour 2021 qui restent fixés ainsi :

#### **Base 2021**

445 100 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,87 %

70 200 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,57 %

37 500 - Taux CFE: **19,18 %** 

ARRETE le produit fiscal attendu à 162 306 €

#### DELIBERATION N°2021-04-06 Redevance du domaine public d'électricité SDESM

### Le Conseil Municipal,

**Vu** l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS

Considérant la population de la commune,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
  - **DIT** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales

# <u>DELIBERATION N°2021-04-07 Modification du contrat rural (annule et remplace la précédente délibération 2021-02-01 (Rue des Marais, Chemin du Colombier, Route de Vimpelles)</u>

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

- -1). Création de stationnement au droit du cimetière pour 129 000€ H.T.
- -2). Création de trottoir sur la rue du colombier en agglomération pour 83 700€ H.T
- -3). Renforcement de chaussée généralisée sur la rue du colombier hors agglomération pour 78 800€ H.T
- -4). Création de trottoir sur la rue du ru et du marais pour 94 000€ H.T

Le montant total des travaux s'élève à 385 500 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés approuve le programme de travaux présenté par la maitrise d'œuvre DIDIER JAKUBCZAK.

Madame le Maire décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

#### Le Conseil Municipal s'engage :

- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.
- Sur la maîtrise foncière et/ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- Sur le plan de financement annexé,
- Sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- À réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- À assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- À ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,

- À maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- À mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département de SEINE ET MARNE et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental de SEINE ET MARNE l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 385 500 € pour un montant plafonné à 370 000€
- Décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur JAKUBCZAK, pour assurer la maîtrise d'œuvre des opérations qui le concerne.

# <u>DELIBERATION N°2021-04-08 Demande de subvention de matériel et de désherbage non chimique</u>

Le maire rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espace verts, voiries, ...) avec l'appui du Département, et qu'un diagnostic des pratiques a déjà été effectué.

Considérant que dans ce cadre, l'emploie de techniques alternatives au désherbage chimique est préconisé, et que l'achat dans ce type de matériel peut faire l'objet d'un financement à hauteur de 30% à 40% du Département, sur un montant d'investissement plafonné (hors taxe).

Le conseil Municipal doit donc délibérer pour solliciter la subvention correspondante au Département.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **AUTORISE** l'achat d'un broyeur à branches
- ✓ **SOLLICITE** la subvention correspondante auprès du Département de Seine-et-Marne
- ✓ **S'ENGAGE** à ce que ce matériel utilisé conformément aux recommandations du Département, dans un objectif de réduction d'usage des produits phytosanitaires

#### **DELIBERATION N°2021-04-09 Amortissement 2021**

Le Conseil Municipal,

**DECIDE,** à l'unanimité des membres présents et représentés, d'appliquer le tableau d'amortissement comme annexé à la délibération.

## **DELIBERATION N°2021-04-10 Vote des subventions 2021**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal pour l'exercice 2021 d'octroyer les subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

ANCIENS COMBATTANTS DE DONNEMARIE DONTILLY	50€
ASMA BASSEE MONTOIS	100€
ASS JEUNES POMPIERS	100 €
COMITE DES FETES DE VIMPELLES	5000€
COMITE DE JUMELAGE BASSEE MONTOIS	150 €
OXYGENE	500€
SADBM	1000€
DIVERS	100€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

#### **DECIDE**

D'octroyer pour l'exercice 2021, les subventions aux associations selon le tableau présenté ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15mn.